

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PERMIS DE CONSTRUIRE - AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PROJET D'IMPLANTATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE

SOCIETE PARCOLOG GESTION

ENQUETE du 17 décembre 2018 (8h30) au 25 janvier 2019 inclus (18h00) soit 40 jours

(arrêté PREF/DCPPAT n° 233 du 16 novembre 2018)

PROJET : implantation d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux situé sur l'emprise de l'ancienne base aérienne 217 (parcelle C80P), sur le territoire de la commune du PLESSIS-PATE.

Permis de construire n° 091 494 18 1 0003

Rubriques ICPE : 1510-1, 1530-1, 1532-1, 2662-1, 2663-1a, 2663-2a

CONSULTATION : les demandes, l'étude d'impact, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France et le mémoire en réponse seront à la disposition du public :

1/ Mairie du PLESSIS-PATE (91220), service urbanisme, place du 8 mai 1945.

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h et 15h à 18h (fermeture à 17h les 24 et 31 décembre 2018)

mercredi : 8h30 à 12h

2/ Sur le site des services de l'Etat : www.essonne.gouv.fr (Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/ LE PLESSIS-PATE/Sté PARCOLOG GESTION).

Un poste informatique sera disponible en mairie du PLESSIS PATE.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Yves BOURRUT-LACOUTURE, Ingénieur Aéronautique-chef de programme

Mairie du PLESSIS-PATE :

- Jeudi 20 décembre 2018 de 15h à 18h

- Vendredi 28 décembre 2018 de 9h à 12h

- Samedi 12 janvier 2019 de 8h30 à 11h

- Vendredi 25 janvier 2019 de 15h à 18h

Demande d'information sur le projet : Monsieur Arnaud DERNONCOUR, Directeur Associé PARCOLOG GESTION -Tél. : 01 46 94 80 64

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier en mairie du PLESSIS-PATE, siège de l'enquête
- sur le **registre dématérialisé** accessible en mairie du PLESSIS-PATE ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus
- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- adressées au commissaire enquêteur :
 - par courrier envoyé en mairie du PLESSIS-PATE, siège de l'enquête avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
 - par courrier électronique envoyé jusqu'au 25 janvier 2019 avant 18h à : parcolog-gestion-le-plessis-pate@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairie du PLESSIS-PATE ou à la préfecture.

DÉCISIONS : Le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale après information et éventuellement consultation du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le Maire du PLESSIS-PATE disposera d'un délai de deux mois à compter de la réception du rapport du commissaire enquêteur pour accorder ou non le permis de construire.